

SIVOS  
DU  
BEUVRON

NEUNG-SUR-BEUVRON  
LA FERTÉ-BEAUHARNAIS  
41210

Tél. 02 54 83 63 38|

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 22 octobre, à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alexandre TRUPPA, président

Etaient présents :

MM. Alexandre TRUPPA, Guillaume GIOT, Jean-Pierre GUEMON, Léo JUGIEAU  
Mmes, Anne-Sophie LEYTHIENNE, Coraline ROUBALLAY.

Excusée : Mme Stéphanie DAVID

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GUEMON

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion,
- Décisions modificatives,
- Informations et questions diverses

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2024**

M. le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 et demande de l'adopter.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**1°) DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET**

Monsieur le Président du SIVOS informe les membres du comité que :

- Vu la demande du Diocèse de Blois, concernant la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat, en date du 29/11/2023,
- Vu le refus du SIVOS en date du 29/01/2024,
- Vu le courrier de M. le Préfet, demandant la communication des éléments financiers afin de calculer le montant de la participation obligatoire,
- Vu la confirmation de refus de la part du SIVOS,
- Vu la notification d'arrêté de M. le Préfet fixant à 1200 € la contribution du SIVOS aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association des établissements privés d'enseignement accueillant des élèves résidant sur son territoire,

- Considérant que cette dépense n'avait pas été prévue au budget du SIVOS,
- Il convient d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article 6156 : - 1200 €

Article 655112 : + 1200€

Après avoir délibéré, les membres du SIVOS, à l'unanimité des membres présents, acceptent les propositions de décisions modificatives présentées ci-dessus.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Président porte à la connaissance des membres du SIVOS diverses informations :

- Point sur les travaux de la cour de l'école :  
Le marquage au sol du terrain de sport et de la cour maternelle, l'installation des bancs et mobiliers dans la cour se terminent. Normalement à la fin des vacances scolaires de la Toussaint, tout sera finalisé. Les buts et panier de basket seront installés ultérieurement, dès réception de la commande.  
La société ID Verde a été relancé en ce qui concerne l'installation de la pergola le long de la salle de motricité. Le délai provient d'un problème d'approvisionnement de la part de son sous-traitant. Une solution devrait être trouvée prochainement.  
D'autre part, les travaux de peinture ont commencé à la cantine et une VMC a été installée.
- BL enfance :  
Après la mise en place au mois de septembre 2024 et un temps d'adaptation pour les familles, l'application fonctionne bien.  
Les parents n'ont pas encore pris l'habitude de réserver et annuler systématiquement les repas en cas de maladie des enfants. Mais grâce à la vigilance de nos agents, cela se passe bien. Toutefois, les parents doivent devenir autonome dans l'utilisation de l'application.  
Il est demandé au secrétariat de faire un rappel aux familles qui n'utilisent pas encore l'application.
- Point sur le prestataire de repas à la cantine :  
Après les difficultés de livraison dues à la réorganisation avec leur prestataire, tout est rentré dans l'ordre. Par contre, nous avons eu des doléances sur la qualité des repas.  
M. le Président demandera un entretien avec la diététicienne pour faire le point.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 04/11/2024 à 18h.

M. Léo JUGIEAU informe les membres du SIVOS que les enfants arrivent à ouvrir le portillon d'entrée à l'école.

Fin de la séance : 19h

Le Président,  
Alexandre TRUPPA

La secrétaire,  
Jean-Pierre GUEMON